

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3221

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

 ${\sf Commune}({\sf s}): Bron$

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 54 rue Guynemer et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Le Bron Terraillon bâtiment F

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents: M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3221

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Bron

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 54 rue Guynemer et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Le Bron Terraillon bâtiment F

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre d'une régularisation foncière, la Métropole doit acquérir une parcelle de terrain nu aménagée en nature de trottoir et d'espaces verts, d'une superficie d'environ 239 m², à détacher de la parcelle cadastrée B 1938, située 54 rue Guynemer à Bron, et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Le Bron Terraillon bâtiment F, représenté par son syndic Evotion Immobilier AF gestion Lyon 2.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendra à titre gratuit, bien cédé libre de toute occupation.

Cette parcelle sera intégrée dans le domaine public métropolitain de voirie.

La direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'environ 239 m², à détacher de la parcelle cadastrée B 1938, située 54 rue Guynemer à Bron, libre de toute occupation et appartenant aux copropriétaires de la résidence Bron Terraillon bâtiment F ou à toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre d'une régularisation foncière.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 140 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.
- **4° La somme à payer** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2024 chapitre 21, pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-319930-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024